



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/13

OBJET : TAUX DES TAXES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Sept du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 31 Mars 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Étaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Nicolas COUSSEMENT - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Sébastien HOGUET

Étaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Monsieur Patrick HELLER
Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Christian CONDETTE
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Mélissa DEMERVAL
Madame Pauline DETOURNAY qui a donné procuration à Madame Anne-Sophie OSINSKI
Monsieur Alexis LEGRAND qui a donné procuration à Madame Véronique MORTKA
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK

Était absente :

Madame Karima BOURAHLI

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article 1639A du Code Général des Impôts,

Après avis favorable de la commission « Finances - Ressources Humaines - Jumelage » qui s'est réunie le 29 Mars 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 28 voix**, adopte le taux des taxes des contributions directes pour l'année 2023 conformément au tableau repris en annexe 3 à la présente délibération soit :

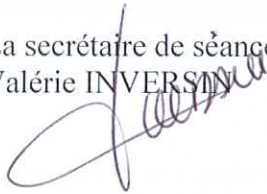
Taux de la Taxe sur le foncier bâti : 46,47 %
Taux sur le foncier non bâti : 74,65 %
Taxe d'Habitation : 12,19 %

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le ..19.AVR. 2023

La secrétaire de séance,
Valérie INVERSI



Le Maire,
Daniel MACIEJASZ



Date de publication : 19 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20230419-DELIB-2023-13-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

